

LES FRANCOPHONES DE LA SASKATCHEWAN OBTIENNENT LA GESTION SCOLAIRE

Le rêve est devenu réalité! Après dix années de luttes inlassables, les francophones de la Saskatchewan obtiennent la gestion scolaire.

Cet événement historique a eu lieu à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, à Régina, le 2 juin 1993, alors que le gouvernement néo-démocrate de M. Romanov a déposé en comité plénier le projet de loi no 39, qui amende la Loi scolaire de la province. Après trois heures de débats, le texte a été adopté en troisième lecture.

L'adoption de ce projet de loi couronne dix années d'efforts des parents fransaskois, une histoire jalonnée de victoires et d'échecs. En 1982, l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés énonce clairement le droit des parents francophones à gérer leurs écoles. C'est à partir de ce moment que les Fransaskois travailleront pour obtenir une loi qui rétablisse leurs droits constitutionnels. Par deux fois, la Cour suprême rendra des jugements exhortant les provinces récalcitrantes à respecter la loi en matière de gestion scolaire. D'abord en 1989 avec le fameux arrêt Mahé qui concernait l'Alberta, ensuite en 1993 pour rendre justice aux parents franco-manitobains. Cependant, le gouvernement de la Saskatchewan refusera en 1990 d'amender la Loi scolaire. Il récidivera en septembre 1992, en laissant mourir au *Feuilleton* le projet de loi.

Avec cette adoption de la Loi scolaire amendée, un long processus commence pour les parents fransaskois, qui les mènera à la mise en place de la composante scolaire fransaskoise. Outre l'assentiment royal donné à la loi, on attend maintenant l'adoption des règlements. Les parents devront ensuite suivre plusieurs étapes pour obtenir la gestion scolaire : former un groupe de parents, faire une première proposition au ministère de l'Éducation, puis une deuxième, plus officielle. L'ordonnance établissant le conseil scolaire fransaskois pourra alors être publiée. De l'avis de tous, même si des conseils scolaires fransaskois peuvent fonctionner à la fin de cette année, le système de gestion scolaire fransaskoise ne sera véritablement en place qu'en septembre 1994.

Les conseils scolaires fransaskois seront composés de parents élus et auront les mêmes pouvoirs qu'une commission scolaire anglophone, à part celui de taxation. Leur financement proviendra de subventions, provinciale et fédérale.

Pour l'instant, huit écoles (à Régina, Prince Albert, Saskatoon, Gravelbourg, North Battleford, Vonda, Bellegarde, Bellevue) sont candidates à l'intégration au système scolaire fransaskois. Huit conseils scolaires devraient donc être créés, totalisant plus de 800 élèves. Ces conseils géreront une certaine zone-géographique et auront l'exclusivité de l'éducation en français, langue première. Les écoles qui voudront s'intégrer aux conseils scolaires fransaskois déjà existants ou en créer d'autres auront cinq ans pour le faire.

Secrétariat régional, d'après un article de l'Agence de presse francophone

